



www.fnte.cgt.fr

CAPL des Adjointes Administratifs CMG de Rennes



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**
263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
01 48 18 86 86

Compte rendu de la CAPL de Rennes des Adjointes Administratifs

Le 24 novembre 2016 à 09h30, s'est réunie à Rennes la CAPL compétente à l'égard des adjointes administratifs du ministère de la défense aux fins de statuer sur les requêtes en révision de CREP pour 2015 ainsi qu'une requête en révision de RTS 2014.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire et secrétaire adjoint.
- Approbation du procès-verbal de la CAPL du 1er octobre 2015.
- Examen d'une demande de disponibilité.
- Suivi des requêtes en révision de CREP 2015.
- Remarques d'ordre général.

I. Disponibilité :

- 1 dossier de disponibilité a obtenu une issue favorable à l'unanimité des membres de la commission.

II. Examen des requêtes en révision des CREP de 2015 :

C'est la dernière CAPL avant la mise en place de la réforme PPCR pour le début 2017. 17 demandes de révisions de CREP ont été présentées au titre de l'année 2015.

Les élus **CGT** ont eu à défendre nombre de dossiers d'agents employés dans le Grand-Ouest.

La **CGT** a su, cette année encore, faire entendre ses arguments, ce qui a permis à des agents d'avoir gain de cause sur leur recours.

III. Remarques d'ordre général et PPCR :

Cette commission était aussi l'occasion pour les commissaires et l'administration d'évoquer la future application de l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (**PPCR**).

En plus de la fusion des quatre grades usuels en trois biens distincts, cette réforme aura pour premier effet l'organisation de deux CAPL d'avancement au cours de l'année 2017.

Les commissaires se réuniront donc en début et fin d'année 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, la catégorie C se déclinera donc en trois grades. L'appellation de ces nouveaux grades est C1, C2 et C3.

Passage de 4 à 3 grades. Les reclassements se feront de la manière suivante :

- **AA2 => C1**
- **AA1 et AAP2 => C2**
- **AAP1 => C3**

Le président de la commission reconnaissant que le calendrier sera serré, il maintient que l'objectif premier sera d'appliquer la réforme. **Avec la mise en œuvre du PPCR, c'est une nouvelle machine infernale que l'administration va mettre en place, avec l'accord de certaines organisations syndicales.**

Ce n'est pas les quelques points d'indices attribués en début d'année 2017 qui compenseront le peu de déroulement de carrière des adjoints administratifs. Il ne faut pas oublier de dire que **lors d'un avancement de grade, ce n'est que quelques euros de plus sur la fiche de Paye**, et cela est régulièrement dénoncé par la **CGT** auprès de l'administration et de la fonction publique.

La CAPL relative à l'avancement 2017 se déroulera le 09 février 2017, celle relative à l'avancement 2018, le 09 novembre 2017 et la CAPL évaluation professionnelle le 23 novembre 2017. La prochaine CAPC se réunira le 02 février 2017.

La **CGT** dénonce également le peu de passage d'agents d'adjoint en secrétaire administratif, et cela, malgré des carrières de plus en plus longues, dues aux différentes réformes des retraites signées par plusieurs organisations syndicales.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Établissement :

Téléphone : Courriel:

Bulletin à remettre à un(e) militant(e) CGT ou à envoyer à Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT. 263 rue de Paris – Case 541 – 93515 MONTREUIL CEDEX Tél. 01.55.82.89.00 – Fax 01.55.82.89.01 – Email : trav-etat@cgt.fr